



Conseil du développement industriel
Quarante-troisième session
Vienne, 23-25 juin 2015
Point 4 de l'ordre du jour
Rapport du Comité des programmes et des budgets

**Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les
travaux de sa trente et unième session (27-29 mai 2015)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
I. Questions d'organisation et de procédure	9-10	3
II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2014 (point 4)	11-12	3
III. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5); Programme et budgets, 2016-2017 (point 6); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 7); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 8)	13-21	4
IV. Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (point 9)	22-23	8
V. Rapport annuel du Directeur général pour 2014 (point 3)	24-25	8
VI. Mobilisation de ressources financières (point 10)	26-27	9
VII. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 11)	28-29	9
VIII. Date de la trente-deuxième session (point 12)	30-31	9
IX. Adoption du rapport (point 13) et clôture de la trente et unième session	32-33	9
Annexe		
Liste des documents présentés à la trente et unième session		10



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente et unième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 27 au 29 mai 2015. Sur les 27 membres du Comité les 24 suivants ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Brésil, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, Suisse, Turquie, Ukraine.
2. Ont également assisté à la session les 60 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Niger, Norvège, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Ligue des États arabes (LEA), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et Union européenne.
4. Conformément à l'article 17 de son Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M^{me} P. Saborío de Rocafort (Costa Rica) Présidente; M. G. Goetz (Autriche), S. E. M. A. A. Ayoko (Nigéria), S. E. M. A. Bugajski (Pologne) Vice-Présidents; et M. Zhang K. (Chine) Rapporteur.
5. L'ordre du jour de la trente et unième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.31/1. Après son adoption, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
7. Le rapport reprend le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa session figure en annexe au présent rapport.
8. Dans les conclusions ci-après du Comité figurent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-troisième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2015/2	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2014	3
2015/3	Situation financière de l'ONUDI	4
2015/4	Programme et budgets, 2016-2017	5
2015/5	Barème des quotes-parts, 2016-2017	7
2015/6	Fonds de roulement, 2016-2017	8

I. Questions d'organisation et de procédure

9. Le 27 mai, le Comité a examiné une proposition de la Présidente tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2015/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son Règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trente et unième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, en cours de session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. G. Goetz (Autriche), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2014 (point 4)

11. Le 27 mai, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2014 (PBC.31/3) et les annexes établies conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014, qui figurent dans le document de séance PBC.31/CRP.5.

12. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes pour 2014, présenté par la Présidente (PBC.31/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, publié sous la cote IDB.43/3-PBC.31/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et

du *Rapport annuel 2014 de l'ONUDI* (IDB.43/2-PBC.31/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2014;

b) Prend également note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la trente et unième session du Comité des programmes et des budgets;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour son précieux concours;

d) Apprécie l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) Prend note des mesures prises par le Directeur général pour appliquer les recommandations des années précédentes;

f) Demande au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante-quatrième session.”

III. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5); Programme et budgets, 2016-2017 (point 6); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 7); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 8)

13. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5, 6, 7 et 8.

A. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)

14. Le 27 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.31/4*), les propositions du Directeur général sur les améliorations du cadre de gestion financière (PBC.31/5) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.31/CRP.3).

15. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par la Présidente (PBC.31/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.43/4-PBC.31/4;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) Prie instamment le Directeur général d'intensifier ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui à l'Organisation et de tenir les États Membres informés sur cette question à travers les canaux d'information existants.”

B. Programme et budgets, 2016-2017 (point 6)

16. Le 27 mai, le Comité a examiné les propositions et les notes de synthèse du Directeur général concernant le programme et les budgets 2016-2017 (PBC.31/6 et PBC.31/CRP.6), ainsi qu'une note du Secrétariat sur les enregistrements numériques (PBC.31/CRP.7).

17. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2016-2017, présenté par la Présidente (PBC.31/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/4

Le Comité des programmes et des budgets, ayant examiné les propositions du Directeur général qui figurent dans les documents IDB.43/6-PBC.31/6 et IDB.43/5-PBC.31/5, a prié le Directeur général de présenter les ajustements nécessaires au Conseil du développement industriel à sa quarante-troisième session et recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du programme et des budgets de l'exercice biennal 2016-2017, tels qu'ils figurent dans les documents IDB.43/6-PBC.31/6 et PBC.31/CRP.6;

b) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 138 934 833 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 136 416 533 euros* et sur les recettes accessoires à hauteur de 2 518 300 euros;

c) Recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 34 066 200 euros aux fins du budget opérationnel de l'exercice biennal 2016-2017, à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 33 764 700 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 301 500 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier;

* Un membre réserve sa position.

d) Rappelle la décision IDB.39/Dec.7 et donne acte de ce que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation doit être réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres;

e) Prend note de la proposition de faire passer la source de financement des ressources spéciales pour l'Afrique du budget ordinaire aux contributions volontaires et prie le Directeur général de se concerter davantage avec les États Membres concernés avant qu'une décision définitive ne soit arrêtée sur cette question;

f) Prend note de la proposition formulée dans le document IDB.43/6-PBC.31/6 concernant l'ajustement de la structure de la représentation hors Siège et prie le Directeur général, compte tenu de la recommandation 12 du Document d'orientation stratégique, de présenter à la Conférence générale, à sa seizième session, un plan d'action global sur la politique d'activités sur le terrain, y compris les moyens qui y sont associés au Siège de l'ONUDI et les ajustements correspondants apportés au réseau de bureaux extérieurs;

g) Prie instamment le Directeur général de consulter les États Membres particulièrement concernés au sujet de la mise en œuvre progressive du plan d'ajustement du réseau de bureaux extérieurs tel qu'il est énoncé au paragraphe f) et d'assurer une transition douce et graduelle, ainsi qu'une approche régionale équilibrée;

h) Encourage le Directeur général à promouvoir la pleine intégration des fonctionnaires des bureaux extérieurs dans les équipes de pays des Nations Unies et à tirer le meilleur parti possible du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et à lui faire rapport sur ce sujet;

i) Prend note de l'ouverture de deux comptes spéciaux: a) le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base; et b) le Fonds d'équipement, ainsi que des objectifs, des limites et des règles financières spéciales qui régissent le fonctionnement de ces comptes, tel qu'il est indiqué dans le document IDB.43/5-PBC.31/5 et prie le Directeur général de définir, dans une version révisée du document sur le programme et les budgets, les modalités opérationnelles, l'incidence éventuelle sur le budget ordinaire et les activités qui devront être financées par ces comptes;

j) Rappelle que les alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier prévoient que le solde non utilisé des crédits ouverts est porté au crédit des États Membres au prorata de leur quote-part;

k) Réitère les préoccupations exprimées au sujet du paiement tardif des contributions qui entrave l'emploi auquel elles étaient initialement destinées, et invite les États Membres à redoubler d'efforts et à se prononcer rapidement sur le traitement qu'ils réservent à leurs parts du solde non utilisé des crédits ouverts;

l) Croit comprendre que le Secrétariat établira un plan d'investissement à moyen terme qui sera joint au cadre de programmation à moyen terme et mis à jour chaque année;

m) Invite le Directeur général à privilégier, dans le plan d'investissement à moyen terme, l'acquisition de fonctionnalités

supplémentaires du progiciel de gestion intégré pour l'établissement des rapports, tel que l'a recommandé le Commissaire aux comptes dans le document IDB.43/3-PBC.31/3;

n) Décide de continuer de remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques pendant l'exercice biennal 2016-2017;

o) Décide également de suspendre l'application de l'article 69 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel pour ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions et recommande à la Conférence générale de suspendre l'application de l'article 65 de son Règlement intérieur pour sa dix-septième session."

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 7)

18. Le 27 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2016-2017 (PBC.31/7).

19. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2016-2017, présenté par la Présidente (PBC.31/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/5

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.43/7-PBC.31/7;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2016-2017, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 67/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) Demande aux États Membres qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs

arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.”

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 8)

20. Le 27 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 (PBC.31/8).

21. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017, présenté par la Présidente (PBC.31/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/6

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du document IDB.43/8-PBC.31/8;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2014-2015, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;
- c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

IV. Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (point 9)

22. Le 28 mai, le Comité a examiné une proposition du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (PBC.31/9).

23. Le 29 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

V. Rapport annuel du Directeur général pour 2014 (point 3)

24. Le 28 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel 2014 de l'ONUDI* (PBC.31/2).

25. Le 29 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

VI. Mobilisation de ressources financières (point 10)

26. Le 28 mai, le Comité a examiné les informations figurant dans le premier chapitre du *Rapport annuel 2014 de l'ONUDI* (PBC.31/2) sur les résultats obtenus en matière de financement et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2014 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.31/CRP.2).

27. Le 29 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 10.

VII. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 11)

28. Le 28 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général (PBC.31/10) et une note du Secrétariat (PBC.31/CRP.4) sur les candidatures en vue de la nomination d'un commissaire aux comptes.

29. Le 29 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 11.

VIII. Date de la trente-deuxième session (point 12)

30. Le 28 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.31/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2015 et 2016.

31. Le 29 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-deuxième session, présenté par la Présidente (PBC.31/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2015/7

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-deuxième session les 21 et 22 juin 2016.

IX. Adoption du rapport (point 13) et clôture de la trente et unième session

32. Le 29 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente et unième session (PBC.31/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

33. Le Comité a clos sa trente et unième session à 22 h 55, le 29 mai 2015.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente et unième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.31/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.31/1/Add.1	2, 12	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.31/2	3, 10	<i>Rapport annuel 2014 de l'ONUDI</i>
IDB.43/2		
PBC.31/3	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014
IDB.43/3		
PBC.31/4*	5	Situation financière de l'ONUDI.
IDB.43/4*		Rapport du Directeur général
PBC.31/5	5	Améliorations du cadre de gestion financière.
IDB.43/5		Propositions du Directeur général
PBC.31/6	6	Programme et budgets, 2016-2017.
IDB.43/6		Propositions du Directeur général
PBC.31/7	7	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2016-2017.
IDB.43/7		Note du Secrétariat
PBC.31/8	8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017.
IDB.43/8		Propositions du Directeur général
PBC.31/9	9	Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019.
IDB.43/9		Proposition du Directeur général
PBC.31/10	11	Candidats au poste de commissaire aux comptes.
IDB.43/10		Rapport du Directeur général
PBC.31/11	–	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.31/CRP.1	2	Liste des documents
PBC.31/CRP.2	10	Projets approuvés en 2014 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires. Établi par le Secrétariat
PBC.31/CRP.3	5	État des contributions. Note du Secrétariat
PBC.31/CRP.4	11	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Note du Secrétariat
PBC.31/CRP.5	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014. Annexes établies conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014 (non vérifiées). Établi par le Secrétariat
PBC.31/CRP.6	6	Programme et budgets, 2016-2017. Notes de synthèse sur les propositions du Directeur général
PBC.31/CRP.7	6	Enregistrements numériques. Note du Secrétariat

* Nouveau tirage pour raisons techniques.